

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2022-088

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

Date de convocation du conseil municipal : 8 Novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Géraldine BALLIGAND

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Emile COHEN donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Pierre POINSOT donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE donne pouvoir à M. Claude LARDY.

Membres absents : Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 31

OBJET CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2019-2022 : POSTES DE CHARGES DE COOPERATION CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - AVENANT N°4

La Ville d'Écully, très attachée à l'épanouissement des enfants et des jeunes de la Commune, mène une politique active en faveur des familles. Des actions ont été mises en œuvre afin de répondre aux besoins des familles pour l'accueil des jeunes enfants et structurer l'offre de loisirs pour les 3-17 ans.

Certaines actions ont été réalisées dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône, qui soutient les collectivités pour le développement de l'offre en direction des moins de 17 ans, au travers du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Le Contrat Enfance Jeunesse a été renouvelé pour les années 2019 à 2022 incluses. Il prend fin le 31 décembre 2022.

Pour maintenir les financements, la commune a signé une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) visant à définir les engagements réciproques, à coordonner les actions menées dans les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, du handicap, de l'accès aux droits pour les usagers, de l'animation de la vie sociale, du logement ainsi que de l'accompagnement social.

Le déploiement de ces actions de manière cohérente et pertinente suppose une structuration et un étayage suffisant des fonctions de pilotage et de coordination.

A cette fin un poste de Coopérateur global a été inscrit dans le CEJ et est co-financé par la CAF, à hauteur de 0.5 équivalent temps plein. Toutefois, au regard de l'ampleur des champs couverts par la CTG, il ne peut assurer à lui seul le développement efficient de l'ensemble des actions prévues. Il est donc souhaité l'identification de 3 postes de chargés de coopération thématique comme suit :

- Un chargé de coopération Petite enfance – Parentalité – Inclusion, à hauteur d'un équivalent temps plein
- Un chargé de coopération Enfance – Jeunesse – Handicap, à hauteur d'un équivalent temps plein

Ces deux premiers postes correspondent à l'évolution des postes de coordinateurs (Petite enfance et Enfance-Jeunesse) déjà existants et initialement rattachés à la DAECS.

- Un chargé de coopération Logement – Accès aux droits – Accompagnement social, à hauteur de 0.5 équivalent temps plein,

Ce poste est une évolution du poste de Responsable du service social du CCAS.

L'articulation entre le coopérateur global et les chargés de coopération thématiques s'organisera de la manière suivante :

- Le coopérateur global s'assure de la mise en œuvre des axes prioritaires du diagnostic partagé. Il est l'interlocuteur principal de la CTG en interne et en externe. Il assure l'interface avec la CAF et le copilotage de la convention. Il anime l'équipe des chargés des coopérations thématiques.
- Les chargés des coopérations thématiques ont pour mission de développer de manière opérationnelle les différents axes de la CTG, de conduire les actions, d'animer le réseau des partenaires relevant de leur champ d'action.

Afin de pérenniser le cofinancement de ces postes par la CAF avant la transition des modalités dans le cadre de la CTG, la Commune souhaite inclure cette organisation par un avenant au Contrat Enfance Jeunesse.

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 décembre 2018 autorisant la signature du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019 à 2022 ;

Vu la lettre d'intention en date du 27 juin 2022 par laquelle la Commune envisage le développement de ces postes ;

La Commission Famille, jeunesse, petite enfance du 19 octobre 2022 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 31 voix pour.

- Approuve le quatrième avenant au Contrat Enfance Jeunesse ;

- Autorise le maire ou son représentant à signer le quatrième avenant au Contrat Enfance Jeunesse ainsi que tous les documents afférents.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 16 novembre 2022

La secrétaire,



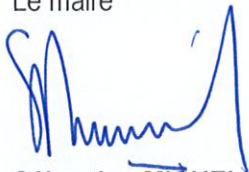
Géraldine BALLIGAND

Le maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le 27 NOV. 2022
Le maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Contrat enfance jeunesse 2019-2022 : postes de chargés de coopération convention territoriale globale - avenant 4

Date de transmission de l'acte : 22/11/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 22/11/2022

Numéro de l'acte : 2022-088 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20221116-2022-088-DE

Date de décision : 16/11/2022

Acte transmis par : Caroline CHER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats